

## Créole, une mystification\*

Robert Fournier

*CALIFA, Carleton University*

*Mystification*: Tromperie collective,  
d'ordre intellectuel, moral (Petit Robert)

Parmi les idées reçues qu'il serait souhaitable d'évacuer encore à la suite des déchouailles infligées aux *Éloges*<sup>[1]</sup>, le concept même de *créole* mériterait notre attention. Le galvaudage idéologique et scientifique qu'a connu ce concept et ses dérivés depuis son apparition il y a maintenant trois siècles ne devrait pas franchir le seuil du 21<sup>e</sup> siècle. Même si la question relève davantage de l'histoire farfelue des canulars que d'une réalité palpable, il m'apparaît que revient au petit monde de la sociolinguistique historique le soin d'amorcer le rétablissement des faits, afin d'éviter de perpétuer une idéologie à fondement raciste dépassée qui a pris l'allure ce dernier demi-siècle d'une véritable mystification scientifique.

Dans cet exposé, tout comme dans les précédentes *déchouailles*, je vais prendre la peine d'examiner des arguments d'ordre socio-historique et idéologique. Pour ce faire, j'aurai recours aux textes anciens recueillis et commentés par Guy Hazaël-Massieux<sup>[2]</sup>, aux études entre autres de l'historien français Pluchon<sup>[3]</sup>, qui s'est penché avec minutie sur la période de colonisation et d'esclavage française aux Antilles notamment, et à d'autres études et réflexions sociologiques et sociolinguistiques sur les grandeurs et les misères de l'histoire de la langue et de la colonisation françaises. Je vais aboutir à la conclusion que ces langues qu'on a baptisées «créoles français» sont en fait des langues néo-françaises, ou mieux: du français «naturel». J'adapte ici une formule de Louis-Jean Calvet<sup>[4]</sup>: «le créole est une langue française comme on dit le français est une langue latine». Enfin, je soupçonne que l'idéologie qui a présidé à la désignation et au maintien du vocable *créole* pour désigner ces langues est tout bonnement raciste.

*Créole* est un concept anthropogénétique albocentriste inventé au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle par les Européens Blancs pour désigner les individus, blancs, noirs, métis, mulâtres, et la triée, et vice-

versa pesle-mesle, "nés dans les colonies"<sup>[5]</sup>. Le mot, sans doute d'origine portugaise, a transité par la filière espagnole. Par expansion sémantique, ce terme a ensuite servi à qualifier tout ce qui était natif-natal des Îles: individus (femme créole), animaux (boeuf créole, poule créole), plantes (riz créole), et plus récemment éléments culturels (nourriture, danse, musique, littérature, médecine, magie créoles), c'est-à-dire propre aux Îles, non importé de la Métropole ou d'Europe plus généralement.

*Créole* est également ce même concept anthropogénétique albocentriste que les mêmes Européens Blancs ne se sont pas privés d'adapter et d'adopter pour faire accroire aux Africains Noirs importés aux Antilles qu'ils ne parlaient pas la même langue qu'eux, c'est-à-dire *français*, qu'ils étaient incapables de l'apprendre correctement, et qu'ils l'ont apprise, si tant est, qu'avec grande difficulté en la déformant à un point tel que ce n'était plus *français* mais quelque chose d'autre qu'on a pris l'habitude d'appeler *créole*.

Cette nouvelle expansion sémantique "naturelle" du terme *créole* en un concept linguistique est en fait le résultat de l'empressement des Blancs à faire accroire aux Noirs qu'ils parlaient *petit-nègre*, *barag(u)oin*, *patois*, *jargon*, *idiome*, *pidgin*, *créole*, n'importe quoi sauf du français, et à désigner de façon diminutive ce langage appris par les Nègres aux contacts des Blancs. Que penser d'une telle attitude!

Plus tard, ce concept anthropogénétique se transforme en concept linguistique: les *langues créoles*; en processus linguistique et culturel: la *créolisation* (à la Glissant, par exemple); en discipline linguistique: la *créolistique* sous différentes sectes de diverses obédiences avec ses hardes de *créolistes*, munis d'autres différents rejets dérivationnels *créolisme*, *créoliser*, *décréoliser*, *décréolisation*, et de quelques armes suspectes infalsifiables *relexification*, *bioprogramme*, et la triée; puis en concept ethnique et identitaire: la *créolité*.

À la suggestion d'une collègue, j'aurais pu judicieusement titrer cet article *Le créole, ça existe pas, c'est toujours du français!*, en écho à une publication déjà vieille de 15 ans<sup>[6]</sup> qui n'était certes pas passée inaperçue. Il est grand temps, me soulignait cette collègue, de pousser un peu plus loin la démonstration de cette affirmation. 15 ans, c'est malgré tout assez peu dans la vie d'une idée!

Pour un substratsceptique comme moi, en effet, le seul pas qui reste à franchir est d'affirmer que les créoles français, ça n'existe pas, voire même ça n'a jamais existé. Des arguments d'ordre

linguistique et sociolinguistique ont déjà été construits à l'appui de cette affirmation. Nous l'avons fait maintes fois dans le passé. En voici reproduits ici quelques extraits, pour le bénéfice du lecteur.

- (1) Si donc un créole ne continue pas un pidgin tout comme un pidgin ne continue pas son substrat, il n'existe aucune raison sérieuse d'attribuer à un hypothétique substrat les changements intervenus dans la structure de la langue maternelle d'une population, qu'il y ait eu ou non transferts d'appartenance linguistique dans l'histoire de cette population.

Curieusement, la recherche autour des langues européennes à substrats africains "noirs" continue d'évoluer en marge de la linguistique générale, fait déjà noté par Weinreich (1958). En effet, il existe un préjugé linguistique largement répandu parmi les spécialistes de cette question selon lequel, par exemple, le français parlé comme langue maternelle par diverses populations noires comporterait des particularités morphologiques et syntaxiques incompatibles avec les tendances d'évolution naturelles du français des Blancs. De telles particularités seraient le résultat d'une "créolisation", avec ou sans pidginisation, attribuable en dernier lieu à des sources linguistiques africaines. Les travaux de créolistes substratomaniaques tels que Taylor (1956, 1957, 1963, 1977), Thompson (1961), Goodman (1964), Whinnom (1965), Alleyne (1971, 1976, 1980), Voorhoeve (1971), Jansen, Koopman & Muysken (1978), Hull (1979), Baudet (1981), Baker (1982), Corne (1982) et C. Lefebvre (1982a, 1982b, 1983) continuent tous à véhiculer à propos du français "créole" les mythes de langue mixte charriés naguère par Adam (1883), Schuchardt (1917) ou Sylvain (1936) comme si la contrainte de Jakobson n'avait jamais été formulée. Or, nier l'existence de variétés noires du français conformes au modèle génétique du français général, c'est nier que les enfants d'immigrants noirs puissent être comme les autres et ainsi faire preuve d'un raisonnement raciste aprioriste qu'on n'applique pas en examinant l'adoption d'une langue de Blancs par d'autres Blancs. On est tenté de rappeler en parallèle le mythe de l'existence de peuples cannibales en Afrique que William Arens (1979) montre être sans le moindre fondement historique.

L'hypothèse d'une contribution nigéro-congolaise à la formation de variétés créolisées du français n'est pas vérifiable. Plus spécifiquement, il n'existe aucune particularité morphologique ou syntaxique "créole", identifiable comme étant d'origine nigéro-congolaise, ou incompatible avec l'évolution OV → VO typique de l'ensemble des langues romanes. De plus, il n'existe aucune telle particularité qui ne se retrouverait pas aussi dans le parler vernaculaire de locuteurs blancs. Le terme "créole", comme qualificatif des caractéristiques génétiques ou typologiques de certaines variétés vernaculaires du français, est donc tout aussi flou que l'a été le terme "joual" dans des circonstances analogues au Québec.<sup>[7]</sup>

- (2) Les études lexicales consacrées aux français créoles [...] ne permettent pas de faire de distinctions phylogénétiques catégoriques entre parlers français et créoles français. [...] C'est donc au niveau des spéculations sur la grammaire comparée qu'on retrouve le reflet des préjugés albocentriques qui ont marqué l'histoire de la linguistique dès ses débuts [...] on continue de concevoir pour cette catégorie de langues un modèle de morphosyntaxe diachronique qui est substantiellement différente de celles des autres langues naturelles. C'est donc admettre, aujourd'hui comme hier, qu'une langue créole n'est pas une langue naturelle comme les autres et que les nègres francophones, à moins de parler une variété du français international, parlent tous pidgin ou créole.<sup>[8]</sup>

- (3) [...] nous nous sommes attachés à démontrer que la morphologie, verbale aussi bien que nominale, des différentes variétés du français, créoles aussi bien que populaires, reflètent historiquement une même réalité linguistique et que la distinction qu'il y a à faire entre français créole et français populaire ne repose pas sur des critères d'appartenance des locuteurs à une race, mais qu'elle s'explique comme conservant les dimensions basilectales et acrolectales d'une réalité historique articulée linguistiquement sur un continuum.<sup>[9]</sup>

- (4) La haute fidélité observée avec laquelle les variétés "nègres" du français ont reproduit des modèles de variétés "blanches" s'explique par le souci des esclaves "d'en dehors" de voir leur progéniture parler une variété de prestige de la langue du pays; ils ont fait comme font tous les parents immigrants du

monde: inculquer à leurs enfants une forte aversion à l'encontre de "l'accent d'en dehors". Or, le seul modèle disponible était bien celui des Petits Blancs illettrés, les seuls intermédiaires réels entre la majorité des esclaves et les véritables "Maîtres". Après tout, dans les communautés norvégiennes du Minnesota, il a suffi d'une poignée de modèles "anglophones" pour que l'anglais parlé par les descendants de ces immigrants soit considéré aujourd'hui un modèle de "pureté" [...]. Pourquoi la diffusion du français parmi des immigrants de race noire obéirait-elle à d'autres principes?<sup>[10]</sup>

- (5) Si les substratomaniaques s'accordent maintenant pour exclure le réunionnais de telles spéculations [...], ce n'est pas parce qu'ils se sont familiarisés entre-temps avec la dimension typologique de la linguistique diachronique; c'est plutôt parce que 40% des créolophones réunionnais sont de race blanche et que la substratophilie répugne à la perspective qu'autant de Blancs aient pu couler leur français dans une syntaxe africaine.<sup>[11]</sup>
- (6) Dans quelle mesure les hypothèses, voulant que le français créole parlé par les populations noires, par rapport au français parlé par les autres populations, ait complètement perdu ou même n'ait jamais possédé un visage de "grammaire française", sont-elles des élucubrations de racismes *ou* d'albocentristes *ou* de noiristes?<sup>[12]</sup>
- (7) Le français colonial, c'est-tu du créole? Arends, Muysken & Smith (1995), dans un effort collectif de comparaison des langues "créoles" entre elles, arrivent à la conclusion qu'aucune paramétrisation ou reparamétrisation de variables grammaticales ne leur est exclusive. Notre propre comparaison des variétés du français "mutées" par rapport aux variétés non mutées ne révèle rien dans les décalages structurels qui soit attribuable à une "catastrophe", linguistique ou autre. Dans ces conditions, le concept même de la "créolisation" demeure une notion fort insaisissable à moins d'y voir un simple synonyme de "basilectalisation". Et basilectaliser du français en petit-français ne serait pas une affaire de couleur de peau.<sup>[13]</sup>

Et pour l'histoire des sciences, rappelons qu'au commencement sont les questions qu'a soulevées chez les romanistes dès le 19<sup>e</sup> siècle la diffusion du français hors Europe, dans les Amériques et dans l'océan Indien, notamment au temps de la «première colonisation». Les questions qu'on s'est posées et qu'on se pose toujours sont<sup>[14]</sup>:

- (a) Quelle est ou quelles sont la ou les variétés du français qui ont été exportées dans la France coloniale d'outre-mer aux 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècles?
- (b) Quelle était la situation linguistique de la France à l'aube du 17<sup>e</sup> siècle?
- (c) Quelle est la langue ou quelles sont les langues adoptées au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècles par les ancêtres des populations d'origine africaine parlant aujourd'hui une variété du français "créole"?

À ces trois questions, on peut encore ajouter celle-ci, qui nous intéressera plus particulièrement dans ce qui suivra:

- (d) Quel était l'état de l'output linguistique que les premiers Français ont donné à entendre aux populations autochtones (Caraïbes) et ensuite aux suivantes importées (Africains), et quelles pouvaient être les attitudes et représentations linguistiques de l'époque?

On aura compris que dans cet essai je m'intéresse à ces variétés de langues dites *créoles français*, et que ce que je dirai concerne d'abord et avant tout ces français *créoles*, mais pourra éventuellement très bien s'appliquer à d'autres variétés de *créoles* à base européenne.

Il faut bien se rappeler que nous nous trouvons aux 16-18e siècles dans une situation très particulière de rapport de force économique et idéologique. D'un côté, une race dite supérieure que constituent les maîtres blancs colonisateurs de l'univers; de l'autre, une race dite inférieure composée essentiellement d'une population servile noire d'origines africaines diverses considérée comme un butin, du moins-que-rien, soumis à l'esclavage, donc aux lois qui dans ce cas dictent les rapports de domination. Dans une telle situation, ce Blanc, être humain supérieur, ne saurait accepter qu'un être humain inférieur, Noir de surcroît, puisse parler la même langue ou la même variété de langue que lui. Dans le cas particulier de la colonisation française et de la langue française, cela est encore plus patent. En effet, n'oublions pas la valeur hautement symbolique que les Français accord(ai)ent à leur race, à leur langue, à leur culture, au cours des siècles où ils ont mené leurs diverses campagnes de colonisation. Et encore aujourd'hui d'ailleurs. Pour les Français et la France, la langue française représente le joyau de leur culture, un objet d'une grande noblesse, un bijou d'une valeur inestimable, forgés au cours des siècles qui ont suivi le très célèbre Serment de Strasbourg. Il ne saurait par conséquent être question que cet objet puisse être appris et mis à la portée de quiconque, encore moins de locuteurs appartenant à des mondes inférieurs, sans qu'il en soit gravement et irrémédiablement altéré. Est-ce là une forme de racisme? Est-ce que nier à une population noire la capacité d'apprendre la grammaire de la langue de Blancs, c'est faire preuve de racisme? C'est ce qu'on peut soupçonner, il me semble, dans la question historique examinée ici. Il ne restait donc aux colonisateurs blancs qu'une seule solution: inventer un nouveau vocable pour dénigrer le langage parlé par ces nègres.

La même chose s'est produite, dans des conditions bien différentes de sévérité, c'est sûr, au Canada. La langue française sous sa variété canadienne parlée par les petits blancs d'Amérique que sont les Québécois a connu au cours de sa brève histoire, mais surtout au cours du dernier siècle, d'importantes et néfastes campagnes de dénigrement qui ont conduit à la création par l'un des leurs d'un vocable appelé à désigner un statut de langue inférieur. Parler *joualce* n'est évidemment pas parler français, c'est parler autre chose que du français, même si en réalité il s'agit du français. Il y a eu le bon Père Charlevoix en 1744, pour contribuer, avant le dit Frère Untel, à confondre toutes choses en la matière:

«Les Canadiens, c'est-à-dire les Créoles du Canada respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, et nulle part ailleurs, on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque ici aucun accent.»<sup>[15]</sup>

Soit!

C'est ainsi que le Noir, cet Africain importé de force, cet esclave, ce misérable, cet Antillais, tout au long de son périple qui l'a mené du cri de la cale aux parlers pittoresques de ces îles verdoyantes pas si paradisiaques du 20<sup>e</sup> siècle, à force de se faire répéter qu'il parlait une langue d'inférieur, conforme à son statut, et que cette langue (qui n'était peut-être pas une langue? Un registre? Un niveau de langue?<sup>[16]</sup>) s'appelait *créole*, a fini par croire qu'il parlait *créole* et que cette appellation linguistique contrôlée était différente de la langue du Blanc qui, lui, ô divine majesté, parlait français. De la même manière, le locuteur francophone québécois a fini par croire qu'il parlait *joual* et que ceux qui parlaient vraiment français, soi-disant sans accent, se trouvaient quelque part en France, surtout à Paris, mais également à Radio-Canada. Le nègre antillais a longtemps hésité devant la prise de parole parce qu'il parlait *créole*. Le petit Blanc québécois a mis du temps avant de s'exprimer parce qu'on lui disait qu'il parlait mal et *joual*. Ce temps est maintenant révolu, dans les deux situations, heureusement! Quoi qu'en pensent la France et les Français! Il existe des Nègres américains blancs au Nord qui parlent *unfrançais*; il existe des Nègres américains noirs au Sud qui également parlent *un français*. «Le *joual*, c'est du français, c'est pas du *créole*!», pour ceux qui auraient mal compris le raisonnement<sup>[17]</sup>. «Le *créole*, c'est du français!»<sup>[18]</sup> Quoi qu'en pensent ou quoi qu'en disent les Français, le *créole* c'est une langue française!, tout comme le parisien et le marseillais sont des langues françaises, qu'elles soient truffées d'emprunts de l'arabe, du comorien, du bambara, de l'anglais américain, ou toutes autres saletés ethniques semblables. Les clichés et les mystifications étant tenaces, de temps en temps, il y a récurrence. Par exemple, le regretté très magnanime Juge Cliche, beauceron-en-QC, qui affirmait de lui-même: «Je suis un des hommes les plus instruits du Québec», n'a pas manqué de contribuer à charrier le stéréotype en affirmant dans une entrevue: «Le grand danger qui nous guette, ce n'est pas l'anglais, c'est le *créole*.» Et encore ceci: «Il y a une espèce de parler québécois qui est une sorte de langue *créole*.»<sup>[19]</sup> Difficile de faire mieux. Et ça se passe au 20<sup>e</sup> siècle!

Mais ces Français, aux 16-18<sup>e</sup> siècles, peut-être qu'eux-mêmes justement ne parlaient-ils pas français, mais étaient-ils plutôt patoisants, semi-patoisants<sup>[20]</sup>, s'exprimant dans l'une des nombreuses variétés dialectales de France, ou l'une ou l'autre forme de français populaire très basilectale<sup>[21]</sup>, ou un français nautique à la Faine<sup>[22]</sup>. Cela pourrait excuser en partie leur résistance à désigner par le terme "français" la langue apprise par les Noirs, les Français eux-mêmes ne

parlant qu'un français déformé, corrompu, «approximatif»? Ne trouve-t-on pas dans l'enquête de l'Abbé Grégoire (1790-1794) l'observation: «Le peuple des villes et les gens de la campagne parlent un français altéré, corrompu».<sup>[23]</sup> Voyons ce que relèvent fort judicieusement Asselin & McLaughlin<sup>[24]</sup> sur la situation des Français et du français en Nouvelle-France au XVIIIe siècle:

Il semblerait que la majorité des immigrants venus s'établir en Nouvelle-France ne parlaient pas français. En effet, d'après le rapport qu'a présenté l'abbé Grégoire en 1794 à la Convention nationale, intitulé *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* (...), la France de la fin du XVIIIe siècle est une véritable «tour de Babel», où, «au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale», où «le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions»; une tour de Babel où se parlent «trente patois différents», qui «sont autant de barrières qui gênent les mouvements du commerce, et atténuent les relations sociales», et qui «d'un seul peuple en font trente».

Si le français était si peu répandu en France à la fin du XVIIIe siècle, il serait naturel de penser qu'il l'était encore moins au XVIIe siècle, au moment de la colonisation de la Nouvelle-France. Il serait naturel de penser aussi que la tour de Babel française aurait dû être, en partie tout au moins, importée en Nouvelle-France par les immigrants du XVIIe siècle.

S'il y a eu uniformisation linguistique en Nouvelle-France, forcée par les besoins d'échanges et de communication journaliers, il n'est pas déraisonnable de postuler mutadis mutandis semblable uniformisation linguistique aux Antilles, bon gré mal gré, les nombreuses langues africaines en présence. Qu'est-ce qui distingue le Nord du Sud, dans une telle perspective? Les Canayens ont eu à uniformiser, les Afwicains ont eu à apprendre ce que les Blancs-France étaient en train d'essayer d'uniformiser. La seule question qui fait encore un peu de sens, à mon avis, dans tous les débats des *créolistes*, c'est qu'est-ce qu'au juste on leur a donné à apprendre (la question de l'*output*)?

La linguistique moderne, principalement contrôlée par les Blancs, a elle-même pris le relais en sacralisant le concept *créole* en quelque sorte à la hauteur d'une discipline scientifique non falsifiable: la *créolistique*. Des congrès scientifiques sont spécifiquement organisés sur cette thématique, comme s'il s'agissait de faire accroire que les langues dites *créoles* sont différentes des autres langues naturelles. Elles ne sont pas différentes des autres linguistiquement, bien sûr que non, elles le sont seulement parce qu'on a voulu les désigner autrement. Il n'y a pas dans la *créolistique* de méthode ou d'approche scientifique qui la distingue des méthodes de la linguistique générale.

Il n'y a qu'une idée: celle qu'on travaille sur des langues présumées particulières, et surtout la mystification que ces langues ont une histoire bien particulière qui les distingue de toutes les autres. Dans le vaste débat qui anime les discussions, et qui parfois suscite aussi les rires, autour des *créoles* français, on peut déceler minimalement deux visions<sup>[25]</sup>: l'une, voulant à tout prix

refuser le statut de français aux *créoles* français, en fait des langues mixtes plutôt-africaines; l'autre, quoi qu'elle en reconnaisse l'apport français lexical et phonologique, continue à entretenir l'idée que ce n'est pas du français. Il s'agit là me semble-t-il encore une fois dans les deux cas d'une forme de racisme intellectuel: refuser à des Noirs la capacité de parler une langue de Blancs. Ou c'est de l'*africain* ou c'est du *créole*, mais jamais c'est *un français*<sup>[26]</sup>.

Voilà pourquoi la thèse qui définit le *créole* comme du lexique français moulé dans la syntaxe d'une langue africaine a connu tant de succès. C'était là un pas-si mauvais moyen de faire accroire que cette langue devait être autre chose que du français: du français déformé, pidginisé, créolisé; une langue mixte constituée de mots bien français, certes, mais phonologiquement déformés et sémantiquement déviants, encastrés dans une syntaxe de langues de peuples inférieurs, les langues africaines (on ne s'entend pas encore jour d'hui sur quelle(s)), et qui ne pouvait donner rien d'autre que ce que l'on connaît, i.e. du *créole*, une néo-langue mixte relexifiée de peuples inférieurs.

Ironiquement, les tenants de cette thèse ont été appuyés, et le sont encore aujourd'hui, par des descendants mêmes de ces peuples africains (qu'on a évidemment à la longue bien "brain-washé": des nèg-péi natifs-natals) pour qui le fait de parler une langue qui s'appelle *créole* permet de n'être (naître?) ni comme Blancs-France, ni comme Nèg-l'en-Guinée. On comprend ça!

Mais voilà que l'Histoire jouant parfois des tours, ces langues qu'on a baptisées *créoles* en sont venues, à force de résistance, à représenter le symbole identitaire de ceux qui les ont comme langue maternelle. Symbole identitaire d'une race, d'un peuple, d'un parcours, d'un itinéraire historique, d'une culture. A-t-on lu Chamoiseau, Confiant? Frankétienne, c'est une autre histoire! À tel point qu'il est devenu démesurément insoutenable de faire accepter à un Martiniquais, Guadeloupéen, et autres Antillais, que la langue qu'il parle, c'est *originellement* une variété (quoique bien pauvre?) du français du 17<sup>e</sup> siècle qui a évolué pour devenir une langue distincte et à part entière du français-France et des autres variétés de français-Monde: une langue néo-française, putain! Un peu comme le latin, à une autre époque, a muté en une poignée de langues bien romanes. C'est à croire qu'il y a confusion parfois dans l'esprit de l'Antillais entre «parler français» et «être Français», identité qu'il a du mal à digérer <sup>[27]</sup>. Confusion qu'on ne remarque jamais chez l'Haïtien, qui s'estime toujours Haïtien, peu importe où on le rencontre dans le dixième Département.

Le mythe du substrat africain, c'est pire que du noirisme linguistique, parce que entretenu par des Blancs. Comme autre sous-mystification de la première: celle de la ressemblance entre

les *créoles* de même famille (les *créoles* français, par ex.; américains, océano-Indiens) et les *créoles* de familles différentes (*créoles* français, *créoles* anglais, etc.). Si tous les *créoles* se ressemblent (encore faut-il voir comment?), c'est que tous ceux qui les parlent sont des Humains, possèdent un cerveau et une faculté linguistique identiques aux autres Humains. «Tout moun sé moun», disait le Père regretté-Président Aristide. D'ailleurs, qu'on ait réussi ou pas à lire jusqu'au bout le dernier Chomsky<sup>[28]</sup>, on a ouï dire que toutes les langues se ressemblent, ... à la forme phonologique près. Mais il faudra parler de ça en un autre temps.

Cela nous fait tous bien rire, Québécois, chefs de file d'un autre concept plutôt suspect, quand on constate que lorsque vient le temps de parler de FRANCOPHONIE, les gros-nèg-Blancs-France n'hésitent pas à comptabiliser comme francophones les sept millions de nèg-Guinée-Haïtiens *unilingues créolophones*. On nous avait pourtant tant répété, le Général aussi, que nous formions la plus grande enclave francophone dans les Amériques.

Ce qu'on ne ferait pas pour améliorer les statistiques!

Il en va ainsi de l'histoire générale de la dite chose. Mais entrons donc un peu dans le particulier.

## La question de l'output

Puisqu'il faut bien commencer avec quelque chose, Bernabé<sup>[29]</sup>, que je soupçonnais dans mes *déchoucailles*<sup>[30]</sup> d'entretenir nombre de clichés et stéréotypes réducteurs sur le créole, parlant de l'époque de la colonisation et de l'esclavage, affirme:

Certes, le créole est une construction anthropologique imputable tant aux *maîtres* qu'aux *esclaves* qui l'utilisent de concert comme médium de communication, mais tandis que *le colon disposait de deux langues* (le français et le créole); *l'esclave*, lui, ne disposait que *d'une seule* (le créole) pour accomplir l'investissement fonctionnel et symbolique lui permettant *d'exister comme homme* au sein d'une communauté de sorte que le créole, *malgré ses origines mixtes*, va, sur le plan sociosymbolique, se charger des valeurs liées à la révolte, la résistance, la provocation, le défi, la subversion, mais aussi à l'identité, à l'authenticité [c'est moi qui souligne].

Mais qui étaient donc ces *maîtres* et ce *colon*? Parmi les caricatures les plus tenaces sur l'époque coloniale persiste celle qui veut qu'on trouvait dans les îles deux catégories bien distinctes d'individus: des maîtres et des esclaves. Le premier groupe parlait le français. On fait fi en général de préciser quelle variété, préférant laisser croire qu'il devait s'agir d'une sorte de français standard, le français des classiques! Le second groupe tâchait tant bien que mal de baragouiner une sorte de pidgin africo-caraïbéo-francien qui allait devenir plus tard le *créole*. *Le colon*,

aurait eu, lui, la grâce linguistique d'apprendre une langue seconde alors que *l'esclave*, sommé *d'exister comme homme*, n'aurait su en apprendre qu'une seule et oublier toutes celles qu'il connaissait, lui le polyglotte africain.

Le recours aux textes et documents anciens est le seul moyen véritable dont on dispose pour se faire une bien petite idée de ce que pouvait être l'état de langue considéré, à l'époque. Cela tombe bien. L'École d'Aix-en-Pce a encore une fois réussi un beau coup en publiant, en hommage posthume, sous un volume réunis, les principaux écrits, sélectionnés en juste connaissance de cause par Marie-Christine Hazaël-Massieux, habilleusement préfacés par Robert Chaudenson, de l'un de ses plus illustres pilliers<sup>[31]</sup>. Guy Hazaël-Massieux s'est éteint en juillet 1993, laissant derrière lui une masse d'informations et de réflexions judicieuses, en partie rassemblées dans cet ouvrage, où les *créolistes* de toute obédience, actuels et à venir, auraient intérêt à venir puiser.

Les textes et documents anciens sont également d'un précieux secours pour évaluer, même approximativement, les perceptions, stéréotypes, attitudes, représentations des usagers participant au marché linguistique d'alors.

Voyons d'abord, brièvement, ce qui a bien pu se passer; le peu d'espace m'étant alloué dans cet ouvrage, on me permettra à mon tour de caricaturer un peu<sup>[32]</sup>.

Au commencement étaient les Caraïbes ...

Vint le téméraire vice-amiral Christophe, qui avait finalement pu, à force de séduction, se faire sponsoriser par Isabelle, même si Ferdinand était pas trop chaud pour le projet, sous prétexte que, la Terre étant ronde, on pouvait trouver une route plus directe pour les *East Indies*. Après quelques allers-retours sur une route maritime somme toute assez peu compliquée, que n'importe quel badaud-navigateur, GPS ou pas, peut faire aujourd'hui sur un seul tack, tribord-amures, grand-largue, allures portantes, la nouvelle ne fut pas longue à se répandre qu'il y avait du monde là-bas, et qu'on pourrait bien un jour exploiter des Club Meds en *West Indies*. Graine-temps après, dans le nouveau siècle qui fit jour et le suivant, les euro-bateaux ont commencé à mouiller, toutes origines, tout côté, toute bagaille, pesle-méli-meslées, pavillon bleu-blanc-rouge, *onè-fratènitè-rèspè*, pavillon jaune-rouge *como ehta uhted?*, pavillon vert-rouge *obregado!*, pavillon croix-dessus croix-dessous *Gi me fif cents*, un vrai golden-rush, avec à-bord toutes qualités ti-blancs, zorteilles, zoreilles, malfras, zinglindos, futurs ti-békés-gros-devant, accompagnés bien entendu par la crème jésuite des formateurs du-temps. Mission: exploiter et sortir de l'obscurantisme ces énergumènes! Les Caraïbes, oh! ils avaient aussi bien d'autres noms: arawack, taïnos, caciques, galibis, ..., qui n'étaient pas des sauvages, ont commencé à comprendre puis à parler le baragouin des Blancs.

Le R. P. Bouton ... leur prêchait l'évangile le plus intelligemment possible, se servant du *jargon dont les sauvages usent avec les français* pour se faire mieux comprendre.<sup>[33]</sup>

Ils [les Caraïbes] ont *un langage particulier* que je crois qui est fort difficile à apprendre; mais en outre, ils ont un certain *baragouin meslé de français, espagnol, anglois et flament*, le trafic et hantise qu'ils ont avec ces nations leur ayant fait apprendre quelques mots de leurs langages; de sorte qu'en peu de temps on peut les entendre et se faire entendre à eux, qui nous sera un grand avantage pour les instruire.<sup>[34]</sup>

Les choses n'ont pas tardé à se gâter. Mis au travail forcé, sans compter qu'ils étaient mal nourris, qu'on ne se gênait pas avec leurs blondes, et qu'ils étaient plutôt sensibles aux streptocoques des Blancs, ces fainéants d'Américains se sont révoltés, on les a massacrés.

Il a bien fallu les remplacer, les Africains étaient à côté; la main d'oeuvre de masse, c'était la technologie de l'époque. C'est alors que quelqu'un eut l'idée pas-si mauvaise de charteriser du personnel outre-mer qu'Henri I, II, III ou IV avait repéré siècles-temps-plus-tôt sur la Côte Ouest en descendant. Petit hic, il fallait les transporter sans leur gré et avec force.<sup>[35]</sup> Et pis, ces gars-là, il y avait des filles aussi et des enfants, ça parlait toutes sortes d'idiomes dans toutes sortes de langues. Du vrai substrat, quoi!

Ex diversis Africae Nationibus, Angola, Guinea, Senegal, Promontorio Viridi, maritimisque regionibus, in Insulis Nigri transferantur. 13 numerantur in Insulis horum populi et diversae totidem linguae. Exceptis tamen Barbaris servis quorum etiam variae sunt nationes. Longum esset genuina eos lingua instruere solusque posset foeliciter qui omnium imbutus esset facultare linguarum; quare non eos ante ediscimus quam Gallice loque adductos, quam citissime autem ediscunt ut cogitata mentis enunciare facile possint et dominis explicare, a quibus omnino pendent...<sup>[36]</sup>

C'est comme ça qu'on s'est retrouvé avec une partie du continent africain multilingue sur les bras en pleine Amérique sauvage encore à évangéliser.

Les premiers chroniqueurs français sont missionnaires de profession et quasiment les seuls lettrés du temps. À les lire, tous ceux qui ne faisaient pas partie de leur gang, parlaient une langue déviante qu'ils avaient bien du mal à identifier, si on en croit les termes utilisés: jargon, barago(u)in, langage corrompu, mauvais français, ou diverses variantes de ces étiquettes accordées d'abord aux Caraïbes, et plus tard aux Noirs: le langage des Noirs, «leur façon de parler», *ad vulgarem loquendi modum*, jargon de la langue française, langage barbare, jargon français, baragouin de français, «jargon mal arrangé et mal prononcé, pire que celui d'un Allemand qui commence à parler notre langue», le baragouin des nègres, langue sauvage, etc. C'est ainsi que tout comme pour le travail servile, on a transféré des Caraïbes aux esclaves engagés forcés les appellations linguistiques du vocabulaire disponible du temps; des appellations qu'on avait déjà utilisées pour désigner les siens (cf. les propos de Grégoire). À n'en

pas douter, d'après les allusions, il s'agissait d'une nouvelle variété de français en train de s'américaniser, entre Caraïbes et Blancs d'abord, Blancs et Noirs ensuite, Caraïbes, Noirs et Blancs enfin<sup>[37]</sup>, l'agent de la transmission ne pouvant être que ce nomade petit-Blanc, c'est lui qui fournissait le modèle, aventurier d'origine campagnarde modeste, non éduqué, patoisant. Les rejetons de tout ce joli petit-monde, tout-touspetits et tout-tousnus, étaient élevés par les mêmes mamas noires qui se chargeaient de leur première éducation, de sorte que cette marmaille nègre<sup>[38]</sup>, en âge de bosser, se retrouvait dans les mêmes champs de canne à parler exactement la même langue.

On trouve parfois des choses étonnantes dans les commentaires des missionnaires et des chroniqueurs linguistiques du temps. Selon Ducoeurjoly<sup>[39]</sup>, le *créole* servait à initier blancs nouveaux-venus. Si le *créole* avait été autre chose que du français à l'époque, comment aurait-on pu former des nouveaux-venus de France, qui n'avaient pu avoir l'occasion de l'apprendre avant de débarquer? La conclusion frappe: ce qu'on appelait *créole* à l'époque ne pouvait être autre chose que du français, et cette variété de français les nouveaux-venus la connaissaient déjà, sans quoi ils n'auraient pu être initiés rapidement aux travaux des ateliers et des champs.

Qui usait du créole? À qui s'adressait-on en créole? Il convient d'être prudent et de rappeler que jusqu'à une date avancée du XIXe siècle, les usagers tout en ayant conscience de la spécificité de leur usance, ne sembleront y voir qu'un jargon français, c'est-à-dire un emploi oral patoisant, juste avec quelques connotations sociales.<sup>[40]</sup>

L'immense intérêt que je vois dans l'ouvrage de G. Hazaël-Massieux (1996)<sup>[41]</sup>, c'est qu'il met à notre disposition des textes, citations, témoignages anciens du 17-18e siècles auxquels autrement on aurait difficilement accès. Les textes anciens, l'auteur nous met en garde, il faut les traiter avec beaucoup de minutie, pour éviter de leur faire dire autre chose que ce qu'ils signifient, dans un effort tout de même d'essayer de déceler ce qui s'y cache. Les textes anciens que scrute GHM, qui ne sont pas toujours exemplaires dans leurs qualités (courts dialogues, discours incomplets, paroles, phrases brèves d'esclaves rapportées et réarrangées par des missionnaires plutôt latinisants), sont pourtant les seuls éléments linguistiques, épi-linguistiques, sur lesquels on peut oser un essai de réinterprétation moderne d'une histoire ancienne plutôt mouvementée au sujet de ces langues néo-françaises qu'on a baptisées créoles, et qui, malheureusement, n'ayons pas peur de le dire, sont trop fréquemment à la source de très regrettables mystifications en *créolistique*. Propos pittoresques de missionnaires peu scrupuleux qui ont souvent pour but de faire savoir en Métropole, auprès des dirigeants de leur Communauté surtout, la difficulté de leur apostolat. Fantaisies de bons pères s'amusant à traduire dans une forme très basilectale des propos de *sauvages* et de *nègres* pour faire «couleur locale».

J'ay donné aux pressantes importunités du R. P. Dutertre (qui s'est dignement acquitté du devoir d'historien des Antilles) une parcelle de mes traductions de sauvage en latin, mais il ne les agréa pas, il voulut quelque chose en langue vulgaire qui fit connoître l'imperfection de la langue caraïbe, ce qui m'obligea de changer la traduction latine, en construction fançoise qu'il arrangea à la fin de son livre.<sup>[42]</sup>

Parmi plusieurs, que dire en effet d'une citation isolée et tronquée comme celle-ci<sup>[43]</sup>, qu'on relit, si souvent comme une rengaine, sous le clavier de sérieux *créolistes*,

Les nègres ont appris en peu de temps un certain jargon français que les missionnaires savent et avec lequel ils les instruisent, qui est par l'infinitif du verbe, sans jamais le conjuguer, ...

quand on n'a pas tout le contexte<sup>[44]</sup>:

... en y ajoutant quelques mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle.

Deux remarques. Sont-ce les *nègres* ou les missionnaires qui ajoutent à l'infinitif du verbe ces quelques mots? Sans vouloir faire d'interprétations abusives et accabler démesurément la mémoire du bon père Mongin, cette question a toute son importance. Car, si ce sont les *nègres*, on pourrait être tenté de penser que ceux-ci ont ajouté des marques tirées de leur(s) propre(s) langue(s) pour combler les déficiences d'une langue qu'on essayait de leur faire apprendre, ce qui enrichirait ultimement les théories du substrat dans la *créolisation*; si ce sont les missionnaires qui ajoutent ces quelques mots, on est tenté de penser que les bons missionnaires, s'étant rendu compte qu'ils avaient trop simplifié la matière dans leurs cours de langue du bon parler français courant de l'époque, recouraient subitement à de nouvelles stratégies de marquage temporel et casuel pour combler les déficiences d'une langue qu'ils ne maîtrisaient peut-être eux-mêmes pas très bien. Et ces stratégies, ils les ont empruntées aux diverses variétés de français populaire disponibles, et arrangées à la baby-talk. Très honnêtement, je suis convaincu qu'il s'agit du second cas. Ma deuxième remarque coule de la première: il est clair, dans la seconde partie de la citation, que, contrairement à ce qui est affirmé par Mongin dans la première partie, *ajouter des mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle*, cela correspond bel et bien à ce que l'on appelle en linguistique traditionnelle la *conjugaison* et en linguistique moderne *l'inflection*.

Il y a eu aussi le très célèbre Révérend Père Labat<sup>[45]</sup>.

Le nègre qu'on m'avait donné était créole, il avait déjà servi d'autres curés, il connaissait le quartier où j'allais, *il parlait français*, et d'ailleurs *j'étais déjà accoutumé au baragouin ordinaire des nègres*.

Il s'agissait d'un *créole*, ce qui signifie dans la terminologie du temps qu'il était «natif des îles», et non qu'il parlait *créole*. «Il parlait français», ce qui n'est pas étonnant, ayant été instruit par les curés précédents. Mais puisqu'il était *nègre*, le *français* qu'il parlait devait couramment plutôt être qualifié de *baragouin ordinaire*. Mais si ce *baragouin*, il l'avait appris de la bouche d'autres curés qui ont précédé Labat, c'est que ces curés, assurément, parlaient aussi un français ordinaire qu'ils n'auraient jamais qualifié pour eux-mêmes de *baragouin*.

Ne lit-on pas, sous la plume du missionnaire Jean Crétien, dans une lettre adressée à sa Compagnie, à la même époque:<sup>[46]</sup>

Comme ceux-ci [les esclaves] ne peuvent apprendre nôtre langue à moins qu'ils ne soient encore jeunes, on les laisse parler un baragouin de François, un jargon mal arrangé et mal prononcé, pire que celui d'un allemand qui commence à parler nôtre langue. Encore leur faut-il du tems pour se faire entendre. Pour nous autres François, nous n'avons point de peines d'apprendre ce jargon et nous sommes dans moins de rien en état de le parler. De sorte que nos missionnaires des Isles de l'Amérique n'ont point à étudier de langue étrangère. [ ... ] Comme j'ai compris et parlé dans deux ou trois jours le jargon de nos nègres, j'ay d'abord été en état de les connoître par moi-même et d'éprouver ce que je vous en ai dit.

Ce passage est renversant et à la fois très informatif. Les enfants peuvent apprendre n'importe quelle langue sans difficulté, et la transmettre également sans difficulté aux enfants des générations successives. Ce n'est pas Bickerton qui a inventé le bioprogramme, il existait déjà. Par ailleurs, les adultes ont toujours beaucoup de mal à apprendre une langue seconde, sans accents et sans «fautes», qu'ils soient *nègres* ou allemands. On le savait bien avant les découvertes de la psycholinguistique. Ce qu'on a tendance à oublier, par contre, c'est qu'un Français peut apprendre un jargon plus rapidement que quiconque! Surtout s'il s'agit de sa propre langue! Pour réduire le sarcasme au minimum, je dirai simplement que si les Français n'ont pas eu à apprendre une langue étrangère dans cette situation, et qu'ils pouvaient aussi rapidement maîtriser ce jargon, c'est tout simplement que ce jargon était une variété de langue qu'ils maîtrisaient déjà (le français du XVIIe siècle), et que c'est cette variété qu'ils ont transmise aux esclaves, créoles ou bossales, enfants ou adultes, avant que ces derniers la transmettent eux-mêmes aux générations et arrivages futurs, ainsi de suite jusqu'à nos jours. Je suis porté à croire que les bons pères, dans leurs rapports et correspondances, ont sciemment faussé la réalité linguistique des *îles*, dans une sorte de deux poids deux mesures: «ce qui est noir n'est pas français»; et, «un (ti-)Blanc ça peut apprendre une langue de *nèg* en un rien-de-temps».

La transmission linguistique du français et le catécutémenat se sont aussi effectués de *nèg-à-nèg*. Étonnantes les aptitudes linguistiques du temps, toutes ethnies et couleurs de peau confondues!

... et si par exemple il [] [le missionnaire] trouve que celui qu'il voudra instruire est d'Ardes ou de Juda, royaumes de Guinée, il dira à quelque nègre de son pays, qui est chrétien, qu'il apprenne au nouveau venu

les principes du christianisme, et lui promettra récompense pour cela. Cet ancien nègre [sic!] s'en acquittera le mieux qu'il peut, jusqu'à tant que ce nègre nouveau [sic!] ait *appris le français, ce qu'il fait en très peu de temps*, dépendant pour toutes choses de leurs maîtres et de leurs commandeurs *qui leur parlent toujours français*, et pour de très bonnes raisons leur étant *défendu de parler leur langue maternelle*. [c'est moi qui souligne]<sup>[47]</sup>

Le R.P. Labat prétend avoir, pour mieux contrôler ses esclaves, appris les éléments de la langue d'Arada.

Comme une partie de nos nègres de Fonds St-Jacques étaient Aradas, et qu'il m'était important de savoir ce qui se passait entre eux, j'en obligeai un de me donner quelques principes de cette langue, *et en très peu de temps* [je souligne], j'en sceuss assez pour comprendre tout ce qu'ils disaient, et pour leur expliquer mes pensées.<sup>[48]</sup>

La rapidité et l'efficacité avec lesquelles on apprenait les langues à l'époque mettraient en failite Berlitz aujourd'hui!!

Concernant l'éducation en société esclavagiste, il faut particulièrement souligner que certains propos attestent que

«les nègres apprennent aussi facilement le français que les autres étrangers» (Girod-Chantrons, 1785);

«nombre d'esclaves ont eu l'occasion d'apprendre un français correct» (GHM, 125);

«les missionnaires ont pu aller jusqu'à enseigner la lecture et l'écriture à leurs ouailles» (GHM, 125);

«les esclaves des îles [...] sont mieux instruits que ne sont les gens de la campagne en France» (Mongin).

Ce qui est moins connu, et qu'on présente souvent comme un fait mineur sans importance, c'est que beaucoup de nègres ont voyagé et appris le français en France.

Le Père Labat, parlant de l'impossibilité de convertir les sauvages,

Il faut des forces plus qu'humaines. Plusieurs de nos pères ont demeuré avec eux, pendant plus de vingt-cinq ans pour tacher [sic] de les en rendre capables, on en a conduit à Paris et on les a instruits avec tout le soin possible, et quand, après leur baptême et beaucoup d'instructions, on les a ramenés dans leur pays...<sup>[49]</sup>

Le Portugais Alvarez d'Almada écrivait, en 1594,

«Beaucoup de nègres parlent très bien le français et ont même été en France.»<sup>[50]</sup>

Pluchon<sup>[51]</sup> enfin, qui a dressé une peinture très documentée sur les moeurs et le racisme français envers les Noirs au 18e siècle, fait mention d'un nombre important d'esclaves qui étaient régulièrement amenés des Antilles vers la Métropole (Paris). Ils accompagnaient leurs maîtres en

Métropole, au cours surtout du 18<sup>e</sup> siècle, où ils séjournèrent quelque temps, pour ensuite être ramenés dans les colonies. Dans l'exposé d'un mémoire de l'intendant Bégon, rédigé à Rochefort, le 11 novembre 1704, celui-ci explique:

«Il convient de tenir compte de la tradition, en matière de passages d'esclaves en métropole. Il y a soixante-dix-huit ans que les habitants des Iles ont commencé à avoir des esclaves noirs, mulâtres ou indiens. Ils en ont amenés dans tous les ports de France, et les ont ramenés avec eux sans qu'ils aient prétendu être libres.»<sup>[52]</sup>

Ces individus «en immersion» ont pu être de fameux moniteurs de français pour leurs congénères, une fois revenus sur le lieu de travail et de vie de la plantation.

Revenons à nos curés.

L'exemple le plus long et le plus significatif, à mon sens, sur ce que les Blancs, les missionnaires en particulier, donnaient comme modèle linguistique à apprendre est celui du R.P. Pelleprat (1655)<sup>[53]</sup>:

Pour les noirs [ ... ] on les enseigne pour l'ordinaire selon la manière, en cette manière: «*Toy scavoir qu'il y a un Dieu: luy Grand Capitou: luy scavoir tout faire sans autre pour l'ayder: luy doner à tous patates: lui mouche manigat pour tout faire, non point autre comme luy. Vouloir faire maison, non point faire comme homme, car toy aller chercher hache pour bois, puis couper roseaux, prendre mahoc & lienes, & ainsi pequino faire case. Or Dieu mouche manigat, luy dire en son esprit, moy vouloir monde luy preste miré monde: luy dire, moy vouloir homme luy preste miré homme. Enfin luy envoyé meschant en bas en enfer, au feu avec Mabohia & autres Sauvages qui n'ont point vouloir vivre bons Chrétiens.*

*Mais pour bons Chrétiens, luy bon pour mettre en son Paradis, où se trouve tout contentement, nul mal, nul travail, & nulle servitude ou esclavage, mais une entière joye & parfaite liberté.»*

Ce genre de textes, trop rares, donne l'occasion d'apprécier par quels processus les Blancs modifiaient leur français et quelle sorte d'output ils offraient ainsi à l'apprentissage de la langue. On comprend aussi comment le R.P. Bouton et le R.P. Mongin pouvaient affirmer

Bouton (1640): «Ces noirs ... [...] Ils entendent déjà pour la plupart aucunement le français, et disent quelques mots sans les articles, et autres particules que nous y adioustons.»

Mongin (1682), : «... Les nègres ont appris en peu de temps un certain jargon français que les missionnaires savent et avec lequel ils les instruisent, qui est par l'infinitif du verbe, sans jamais le conjuguer, en y ajoutant quelques mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle. Par exemple s'ils veulent dire: Je veux prier Dieu demain, ils diront Moi prier Dieu demain, moi manger hier, toi donner manger à moi et ainsi en toutes choses.» «...les missionnaires ne trouvent point de moyen plus efficace dans les répréhensions qu'ils font aux nègres, quand ils sont dans le désordre que de les menacer dans leur jargon: *Toi seras traité de même que nègre anglais, sans baptême, sans église, sans sépulture.»*

puisque c'est précisément le niveau de français qu'on leur donnait à apprendre. Comment les en blâmer, en disant ensuite qu'ils n'ont qu'un langage bâtard et corrompu?

Puis un jour, les idéologies et les perceptions ayant évolué, quand il était devenu un peu gênant de désigner par baragouin, parler corrompu, bâtard, etc., une langue qu'on parlait soi-même, quelqu'un a dit: «c'est cela, ils parlent *créole*, puisqu'ils sont créoles. Et nous on parle français puisque on est Blancs-France», toute confusion étant ainsi dissipée pour les siècles-à-venir, même si on avait remarqué gauche-droite 2-3-12 nègres qui parlaient français, ...et mieux que Blancs-France!

Il y en a qui disent que tant que les Nègres étaient moins nombreux que les Blancs, ces premiers apprenaient avec assez de bonheur, quoique approximativement, la langue de ces derniers. Selon cette théorie, tout a basculé quand les Nègres ont dépassé en nombre les Blancs, c'est là où il y a eu *créolisation*, apprend-on. Et qui dit *créolisation* dit *créole*. Il existe pourtant des (ex-)colonies où les Blancs, de tout temps majoritaires, parlent jour d'hui encore un français bien *créole*: Saint-Barthélémy, Louisiane, Réunion. Et au Québec? Quand les parents conquies-France se sont mis à faire 10-12-22 futurs baby-boomers et ont dépassé en nombre les conquérants-Angleterre, c'est là que le *joual* a commencé. Est-ce que c'est pas Wittmann (1973)<sup>[54]</sup> qui a parlé de *joualisation*?

## Épilogue

Au terme du récit de cette longue histoire sombre et embrouillée, ici abrégée, pour laquelle je me suis intéressé aux textes anciens de la première période coloniale, on peut retenir que, au cours des 16-18e siècles, une politique d'aménagement linguistique non officielle a fait que les Blancs ont sciemment simplifié leurs patois, français dialectal, français nautique, français populaire, français français en une sorte de baragouin qu'ils ont offert à apprendre à leur *main d'oeuvre*, un peu comme les parents font spontanément avec leurs enfants, pour ensuite dénigrer ce même baragouin, sous prétexte qu'il s'agissait d'une *bande de nègs* inférieurs incapables d'apprendre une langue de civilisés.

The slave had to learn the language of the master just as a child had to learn to speak.<sup>[55]</sup>

Les nègres nouveaux doivent être traités dans la première année comme des enfants.<sup>[56]</sup>

Cette nouvelle enfance consécutive à une re-naissance comportait l'acquisition du langage, c'est-à-dire de l'idiome local. Que ce soit à l'écart, dans des cases provisoires construites sur les mornes, ou sur le territoire même de la plantation, les esclaves en acclimatement étaient confiés à des anciens, si possible de leur nation, mais dont le rôle était de leur apprendre la langue des maîtres, espagnol, portugais ou créoles selon

les lieux, conformément au processus qui se développait normalement en Afrique chaque fois que des captifs entraient dans la mouvance d'une autorité ou d'un maître.<sup>[57]</sup>

Girod de Chantrans<sup>[58]</sup> commente:

français remis en enfance, ... faible, maussade et embrouillé, ... dépourvu de grâce et d'énergie, à quelque espèce de sujet qu'on l'applique. Non seulement il est celui des gens de couleur, mais même des Blancs domiciliés dans la colonie, qui le parlent plus volontiers que le français, soit par habitude, soit parce qu'il leur plaît davantage.

et regrette que l'on ait dénaturé le français

en raison de la stupidité que les premiers colons supposaient aux nègres, pour en tirer un mauvais jargon qui ne remplit pas même l'objet de simplification que l'on s'était proposé, d'autant mieux que les nègres apprennent aussi facilement que les autres étrangers.

Le baragouin du *nègre* devait être à la fois assez proche du baragouin du Blanc afin que ce dernier soit compris et obéi de son esclave, et assez différent (en le nommant différent, il est différent; pensée magique!) pour ne pas que le *nègre* fasse partie de la culture civilisée du maître ni de sa race; après tout les *nègres n'ont pas d'âme*.<sup>[59]</sup> S'il en faisait partie, il faudrait lui conférer des pouvoirs. On a aussi appelé ce baragouin *créole*, parce qu'on ne voulait pas que se sache que les Français parlaient un aussi mauvais français, et peut-être bien en fait pas français du tout. Que penser de parents qui traitent de couillons leurs enfants parce qu'ils parlent la même langue qu'eux? «C'est peut-être pas les nôtres, ces petits bâtards! Y'a qu'à leur zieuter la peau» (Frantz Fanon est né siècles-temps en avant). C'est parce que les enfants apprennent le baragouin des parents que les langues évoluent. C'est parce que les Nèg-Afrique ont appris le baragouin des Blancs-France que le français a évolué. À preuve, et pour faire un bond dans le temps, à propos du plus génial de nos auteurs antillais, on pouvait lire récemment:

Il [Chamoiseau] écrit le créole directement en français.<sup>[60]</sup>

Le *baragouin créole* est un produit tout à fait naturel de l'évolution du français. Le *créole*, c'est du français «naturel». Le français standard, par contre, est un bel exemple d'élaboration artificielle d'une langue qui n'a pas d'existence réelle sans le support de l'écrit. Les traditions scolaires qui la maintiennent en vie étouffent les tendances d'évolution naturelles en les reléguant systématiquement au domaine du *petit nègre*. Il en résulte non seulement que l'évolution de la langue parlée, sous la pression du modèle écrit, rétrograde plus souvent qu'elle n'avance, mais également que, dans la mesure où l'évolution de la langue parlée avance quand même, l'écart entre les deux n'est jamais comblé. Le français scolaire est un bel exemple d'une restauration étymologique à outrance, ce qui en fait un pauvre représentant d'une évolution naturelle du

français et, par conséquent, un instrument d'alphabétisation des masses relativement inefficace. On ne peut que constater que l'enrichissement étymologique dans le processus de normalisation d'une langue crée des décalages structurels importants entre la variété normalisée et les variétés naturelles «avancées» et que de tels décalages ne favorisent pas la propagation de la variété normalisée.<sup>[61]</sup>

Qui a dit qu'il fallait croire en la *créolistique* pour être un *créoliste*? Il faudra bien s'y faire un jour: il n'existe pas plus de langues créoles qu'il existe des langues non-créoles. Est-ce là commettre un crime de lèse-*créolité*?

Un pas de plus vers la démystification. À suivre...

En complément, voici un petit bêtisier raciste, tiré de ce que Pluchon (1984)<sup>[62]</sup> nous offre sur le temps:

[135] Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, dans ces temps où les Européens vivaient dans un monde de convictions et de certitudes abruptes, on décrivait, sans trouble, les Nègres comme une humanité résiduelle, dépourvue de pensée, inapte aux arts.

[139-140] M. de Seignelay, fils de Colbert, ministre de la Marine et des Colonies, avait deux Nègresses d'une beauté parfaite, on leur trouvait beaucoup de grâce et de majesté (...) elles avaient de l'esprit, et parlaient bien français. (Gayot de Pitaval, *Causes célèbres et intéressantes*, Paris, 1747, tome 13, p.584)

[148] Malgré clichés et tabous, dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, Blancs et Noirs forniquaient ensemble; parfois ils se mariaient, et même après l'arrêt de 1778 qui l'interdit. Toutefois, dans la foule de 4000 à 5000 Nègres et mulâtres qui vivent dans les frontières de la métropole, on sait que les places privilégiées sont réservées aux enfants et aux femmes.

[159] Cette société (St-Domingue), curieuse de la pensée en vogue, riche à exciter la jalousie de l'Angleterre, s'appuie sur les fondations spécifiques des colonies tropicales, le racisme et l'esclavage. «Tout Blanc se croit né pour commander à celui qui n'a pas le bonheur d'être de sa couleur; il se regarde comme un souverain: de là naissent un despotisme inconcevable, d'une part, et un avilissement prodigieux de l'autre;» Tel est le sentiment de Bory, ancien gouverneur général de la Grande Ile.

[159-160] Les Français des Antilles n'ont jamais eu une haute idée des Noirs. Dès le XVII<sup>e</sup>, en 1655, le Père Pelleprat, jésuite, tient des propos sévères : « Les Nègres ordinairement n'ont pas beaucoup d'esprit et sont fort pesants, ce qui est cause qu'il faut bien de la patience et bien du travail pour leur apprendre quelque chose: outre tous ces désavantages, ils sont puants comme des charognes, et si hideux, et si mal faits, qu'ils causent de l'horreur, mais il n'y a rien que la charité de Dieu ne rende aimable ... Je ne sais si mes yeux étaient charmés, mais je les trouvais pour l'ordinaire bien faits et agréables après leur baptême »[R.P. Pelleprat, *Relations des PP de la Compagnie de Jésus dans les Îles et la Terre Ferme de l'Amérique Méridionale*, Paris, 1655, p. 56].

Le père Labat, quarante ans plus tard, dans un chapitre de ses *Voyages aux Isles de l'Amérique*, entièrement consacré aux esclaves noirs, porte un jugement bonhomme mais toujours critique : «Presque tous les Nègres qui sortent de leur pays en âge d'homme sont sorciers ... Tous les Nègres ont un grand respect pour les vieillards ... Pour peu qu'on leur fasse du bien et qu'on le fasse de bonne grâce, ils aiment infiniment leur maître et ne reconnaissent aucun péril quand il s'agit de lui sauver la vie, aux dépens même de la leur ... Ils sont fort glorieux ... Ils sont naturellement éloquents ... Ils s'aiment beaucoup les uns les autres et se secourent fort volontiers dans leurs besoins ... Ils aiment le jeu, la danse, le vin, l'eau de vie, et leur complexion chaude les rend fort adonnés aux femmes... [etc.]

[161] Du P. Pelleprat au P. Labat, l'image du Noir a profondément changé: on passe de la vision héritée du Moyen Age à celle qu'adopte les Temps modernes. Au XVIII<sup>e</sup>, la «bonhomie» du dominicain fera place à

des jugements plus durs s'appuyant parfois sur un argument de type scientifique comme on en trouve trace chez Moreau de Saint-Méry qui, en bon franc-maçon, fils des Lumières, décide, dans sa *Description de l'Île de Saint-Domingue* : «Le fait actuel c'est que le Nègre est dans un état de dégénération réelle comparativement à l'Européen civilisé. Cet état est tel qu'il autorise à soutenir que cette dégénération qui est, peut-être, l'ouvrage des siècles, voudrait d'autres siècles pour que ces effets généraux disparaissent tout à fait et un concours de causes et de volontés dont il est difficile de supposer la réunion subite, quelque séduisant que cet espoir puisse être. »

Les colons, à l'égal des philosophes, voient dans l'Africain un être simple, encore inachevé, qui trouve son bonheur à couler une vie nonchalante à l'abri d'une cabane, jambes croisées, pipe à la bouche. Mais dans ce type d'existence, où le penseur parisien salue la sagesse, le Domingoïse dénonce la paresse. « Un enfant borné, léger, mobile, inconsideré, ne sentant avec force ni le plaisir ni la douleur, sans prévoyance, sans essor dans l'esprit ni dans l'âme : tel est, je le répète, le Nègre », affiche hautement le planteur Mazères, avant d'ajouter : « Le chant, la parure, composent le cercle étroit de ses goûts. » [Mazères, *De l'utilité des colonies. Des causes intérieures de la perte de Saint-Domingue, et des moyens d'en recouvrer la possession*, Paris, 1814, p. 62.] Dans un mémoire, envoyé au ministre de la guerre en 1779, le lieutenant-colonel Desdorides, évoquant les Noirs, juge lapidairement : « Le siège de leur âme est proprement dans leur physique. »

Pour donner de la dignité à cet individu informe, à cet être élémentaire qui se vautre dans le relâchement, quelle meilleure solution, sinon de le mettre au travail dans les plantations à sucres ou à cafés des Antilles ? En devenant utile, il accédera au premier étage de la civilisation !

[162] Petit à petit, l'identification du Noir avec la servitude régente les esprits. L'Afrique n'apparaît plus comme un refuge d'oisiveté, mais comme une gigantesque captivité où les maîtres vendent leurs sujets et les pères leurs enfants.

Au XVIIIe, on assimilait le Nègre à la laideur. Au XVIIIe, qui dit Noir, dit esclave, avec une précision que le colonial Ducoeurjoly n'a pas oublié de mentionner dans son *Manuel des Habitants de Saint-Domingue* : «Le Nègre reconnaît dans le Blanc un génie supérieur, dont la force le subjugué. »

Pour le cas où l'obscurité masquerait encore la nature des rapports entre Européens et Africains, un observateur note que les Français qui vinrent nombreux, au XVIIIe, dans l'espoir de faire fortune, «regardèrent de bonne foi les Noirs comme des êtres d'une espèce particulière et inférieure à la leur ». [Anonyme, *Réflexions sur la colonie de Saint-Domingue*, Paris, 1796, pp. 59-63]

Dans un manuscrit, un colon « nantais », philanthrope anonyme, dont on serait en droit d'attendre un jugement bienveillant, surtout après l'émotion introductive qu'il rapporte, pour avoir entendu un de ses esclaves fredonner une « chanson-misère », cet homme, qui se découvre une sensibilité digne de Rousseau, que confie-t-il au papier ? « Si les Noirs étaient dignes d'être libres, s'ils étaient préparés à le devenir, c'est dans leur contrée natale qu'ils devraient briser leurs fers, réformer leurs gouvernements barbares, abolir cet infâme trafic qu'ils font eux-mêmes de leurs propres frères. C'est là que leurs amis devraient aller réaliser des systèmes bienfaiteurs et couper le mal à la source. » *La philosophie* disculpe le Blanc; elle lui révèle que c'est le Noir lui-même qui forge son destin servile dans sa terrible Afrique.

Enfin, un fonctionnaire des colonies et planteur à la fois, Malouet, homme d'une certaine largeur de vues, ami de Raynal, aborde, en termes modernes, le problème du racisme qui alimente la perception coloniale du Noir. Après avoir réfuté l'éventualité d'un affranchissement général des esclaves, sous prétexte qu'ils ont été achetés en état de servitude, l'auteur du *Mémoire sur l'esclavage des Nègres*, écarte l'hypothèse [163] d'intégrer les Noirs dans la classe des propriétaires. En effet, explique le doctrinaire de 1788, une société ne participe à la prospérité d'une autre. « Ou, si cela doit être, choisissons par préférence, dans les sociétés étrangères, celles dont la race, les moeurs, les préjugés sont les plus analogues aux nôtres. Incorporons-nous aux Espagnols, aux Turcs, aux Persans, plutôt qu'aux Nègres. » Si, ceux-ci devenaient propriétaires, ils s'érigerait en peuple et les plus nombreux excluraient les plus faibles. L'impossibilité d'accomplir une intégration sociale, ne laisse le champ libre à aucune solution de rechange. «Car, sans doute, on ne nous fera pas décider l'incorporation et le mélange des races, frémit l'ordonnateur de la Guyane. Mais l'esclavage est nécessaire pour le prévenir : c'est à l'ignominie attachée à l'alliance d'un esclave noir, que la nation doit sa filiation propre. » Surgit alors une vision d'Apocalypse : « Si ce préjugé est détruit, prédit le futur ministre de Louis XVIII, si l'homme noir est parmi nous assimilé aux Blancs, il est plus que probable que nous verrions incessamment des mulâtres nobles, financiers, négociants, dont les richesses préoccuperaient bientôt des épouses et des mères à tous les ordres de l'État. C'est ainsi que les individus, les familles, les nations s'altèrent, se dégradent, se dissolvent. »

Partie de prémices élémentaires, la perception coloniale du Noir, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se teinte nettement d'esprit philosophique et prend couleur d'idéologie. L'esclavage n'est plus seulement la vocation naturelle des être frustrés, issus des flancs torrides de l'Afrique, c'est aussi et surtout l'institution dont la pérennité sauvegardera la pureté de la race européenne, et par là sa domination. Le statut servile est le dernier rempart qui peut protéger les Blancs du péril noir, de la dégénérescence.

[197-198] Les 24 juin et 16 juillet 1773, six mois après les chefs de la Martinique, Vallière et Montarcher font défense aux gens de prendre des noms de Blancs et leur enjoignent de choisir un surnom tiré de l'idiome africain, de leur métier ou de leur couleur. En effet, jugent-ils, « le nom d'une race blanche usurpé peut mettre du doute dans l'état des personnes, jeter de la confusion dans l'ordre des successions, et enfin détruire entre les Blancs et les gens de couleur, cette barrière insurmontable que l'opinion publique a posée, et que la sagesse du gouvernement maintient ». La réglementation, pour satisfaire l'opinion, se fait de plus en plus tâtilonne et humiliante. Le 30 avril 1772, le Conseil du Port-au-Prince interdit d'acheter des chevaux et animaux à des gens inconnus et sans aveu, et notamment aux gens de couleur, sans se faire présenter les titres de propriété, car les mulâtres comme les Nègres sont des voleurs et vendent le fruit de leurs larcins.

Toujours à la traîne de la Martinique, les Administrateurs de Saint-Domingue, Argout et Vaivre rendent une ordonnance, le 9 février 1779, contre le luxe des gens de couleur. La simplicité, la décence et le respect, constituent l'apanage essentiel de cette caste, insistent les chefs. Voilà pourquoi, « c'est surtout l'assimilation des gens de couleur avec les personnes blanches, dans la manière de se vêtir, le rapprochement des distances d'une espèce à l'autre dans la forme des habillements, la parure éclatante et dispendieuse, l'arrogance qui en est quelquefois la suite, le scandale qui l'accompagne toujours, contre lesquels il est très important d'exciter la vigilance de la police ».

Outre les mesures de police, il existe les traditions, souvent plus effectives et respectées. Ainsi des Libres n'ont-ils pas le droit de changer de paroisse sans autorisation administrative.<sup>[63]</sup> De ce fait, le lieutenant du Roi au Cap peut, le 30 juillet 1779, rappeler à un de ses subordonnés : « L'usage constant a été qu'ils sont tenus à demander à leur capitaine un certificat, pour constater le lieu où ils ont déclaré qu'ils allaient s'établir. Il faut en conséquence faire arrêter tous ceux qui ne se conformeront pas à cette règle. »

L'administration coloniale impose la discrimination et exige la soumission. On lit cette [201] consigne dans une lettre du 9 juillet 1772 que le gouverneur général et l'intendant, écrivent au sénéchal du Cap : « Toutes les fois qu'il vous sera porté plainte contre des gens de couleur, nous ne voyons aucun inconvénient que vous preniez sur vous de les faire arrêter quand ils vous paraissent dans leur tort; si elles regardent des Blancs domiciliés, vous devez en user avec beaucoup de prudence et de ménagement, et vous ne devez sévir contre eux avec cette rigueur que lorsque ce sont des artisans pauvres et obscurs, ou dont le personnel ne mérite aucun égard. » Dans cette occurrence, justice de race et justice de classe peuvent se confondre.

Même attitude de rejet en matière d'enseignement, illustrée par une lettre, signée le 12 août 1780, par Raynaud de Villeverd et Le Brasseur, gouverneur-général par intérim et intendant de Saint-Domingue. Les deux représentants du Roi, exposant la doctrine traditionnelle, notent que les sang-mêlées[sic] « ne doivent pas savoir lire », « parce qu'elles n'ont avec nous aucun rapport de sociabilité et qu'il serait dangereux qu'elles en eussent », et parce qu'elles « portent la couleur de l'esclavage et que c'est dans l'ignorance des gens de leur espèce que nous trouverons toujours notre sûreté ». Bref, les sang-mêlés font figure d'acteurs de deuxième catégorie sur la scène du théâtre colonial, ce qui est l'objet recherché par la race dominante.

[204] Les gens de couleur obtiendront finalement que l'égalité des droits civiques - exprimée formellement depuis le Code Noir de 1685 - leur soit reconnue de la manière la plus expresse. Le 4 avril 1792, un décret de la Législature clôturera cet interminable contentieux. Les différents épisodes qui auront marqué ces années de lutte laissent entrevoir des failles dans le principe sacro-saint de la supériorité raciale européenne.

[208] Pour trois paroisses du Sud de l'Île (Jacmel, les Cayes de Jacmel et le Fond des Nègres), J. Houdaille a établi de manière assez précise la proportion des mariages interraciaux, non compris les concubinages: avant 1730 (17%); 1731-1740 (8%); 1741-1750 (17%); 1751-1760 (17%); 1761-1770 (20%); 1771-1780 (13%); 1781-1790 (17%). De ces chiffres on peut conclure qu'il devait être bien difficile de s'assurer qu'un créole blanc n'avait pas de sang d'Afrique dans ses veines, et que le dogme raciste, fondement de la société des îles, subissait de graves entorses dès qu'il était pratiqué individuellement et non en groupe.

[212-3] Dans leur comportement collectif, les Blancs de Saint-Domingue, incontestablement, adhèrent à un racisme intransigeant, mais dans leur vie privée ils transgressent les interdits doctrinaux cédant aux appels de l'instinct, du plaisir, du cœur, ou de l'intérêt. On ferme donc les yeux sur les mariages de quarteronnes conduites à l'autel par un père européen ...

[214] le racisme, l'une des clés de voûte du système colonial!

[219-220] C'est le racisme même de la société coloniale, et l'esclavage, son corollaire, qui expliquent à la fois le mépris que les Européens portaient aux races venues, tout ou partie, d'Afrique et aussi l'espèce d'intimité dans laquelle ils vivaient avec elles. Les Blancs ont appris ces deux sentiments pendant leur enfance nourrie au milieu des domestiques esclaves, et dans leurs jeux avec les petits garçons et petites filles au teint plus ou moins foncé. Tous les voyageurs ou auteurs locaux ont consacré quelques lignes ou pages aux premières années de ces enfants de Blancs. Desdorides ne manque pas à cette loi, et fustige : « Peut-il être un sort plus affreux pour les enfants des Blancs à Saint-Domingue, que d'être premièrement, abandonnés aux soins des Nègresses, et d'avoir ensuite, en grandissant, le tableau de la débauche et de la désunion de leurs pères et de leurs mères sous leurs yeux.»

Dans cette enfance où les races se mélangent, d'une manière qui ne se reproduira jamais, les jeunes Blancs s'intègrent dans le monde de la couleur. Ils parlent le créole, qu'ils pratiqueront, adultes, comme une véritable langue maternelle, ils apprennent toutes les libertés du corps, et s'imprègnent de l'idée que les êtres à peau brune sont leurs choses, instruments de travail ou objet de plaisir.

[229]La société coloniale montre un souci constant d'affermir l'ordre esclavagiste, en proscrivant aux mulâtres et autres Nègres libres tout comportement qui pourrait donner aux esclaves l'impression de rapports d'égalité avec les Blancs. Il s'agit de sanctionner l'existence de deux types de liberté. L'une pleine et souveraine, celle des maîtres européens, l'autre, écornée et révocable, celle des gens de couleur auxquels le sang africain, qui les marque, interdit d'ambitionner la première.

---

\* Mes remerciements à Robert Berrouët-Oriol, Alvina Ruprecht, Jean-Pierre Tusseau, Henri Wittmann, Geneviève Legault et Alex B.-F. pour avoir lu, commenté et discuté avec moi des versions antérieures des idées exprimées ici. Merci également aux membres de l'Institut des études créoles et francophones d'Aix-en-Pce de m'avoir reçu, d'avoir inspiré et guidé indirectement mes réflexions, avec lesquelles, il faut bien le dire, ils ne sont pas nécessairement d'accord.

<sup>[1]</sup>Fournier, R. 1995. L'avalasse créolité et brouillard diglottique: les déchouailles des éloges. *Le français des Amériques*, dir. Robert Fournier & Henri Wittmann, 199-230. Trois-Rivières: Presses universitaires de Trois-Rivières.

<sup>[2]</sup>Hazaël-Massieux, Guy. 1996. Les créoles. Problèmes de genèse et de description. Publications de l'Université de Provence.

<sup>[3]</sup>Pluchon, P. 1984. Nègres et Juifs au XVIIIe siècle. Le racisme au siècle des Lumières. Paris: Tallandier.

<sup>[4]</sup>Calvet, Louis Jean. 1992. Ce que la linguistique doit aux études créoles. *Études créoles*, XV, 2:42.

<sup>[5]</sup>Pour les différents usages et nuances sémantico-ethniques de ce terme dans différentes aires créolophones et à diverses époques, voir Chaudenson, R. 1992. Des îles, des hommes, des langues. Essai sur la créolisation linguistique et culturelle, chap. premier. Paris: L'Harmattan.

Voir également: Adélaïde-Merlande J. 1996. Le créole: aux origines de l'utilisation de ce terme. Dir., Alain Yacou, 51-56. Créoles de la Caraïbe Karthala-CERC.

<sup>[6]</sup>Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1983. Le créole, c'est du français, coudon. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 3:2.187-202.

<sup>[7]</sup>Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1983. op cit.

<sup>[8]</sup>Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1981. Bom Sadek i bez li: la particule *i* en français. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 1.177-96.

<sup>[9]</sup>Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1982. L'agglutination nominale en français colonial. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 2:2.185.

<sup>[10]</sup>Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1982, op cit., p. 204, n. 27.

<sup>[11]</sup>Wittmann, Henri. 1984. Compte rendu de Comrie 1981, *Language universals and linguistic typology*. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* 3:4.22.

<sup>[12]</sup>Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1994. Le créole haïtien, langue kwa relexifiée: vérification d'une hypothèse 'P&P' ou élaboration d'astuces computationnelles? *Créolistique et grammaire générative*, dir. Louis-Jean Calvet, 115-16. Paris: Sorbonne, Laboratoire de sociolinguistique (*Plurilinguismes* 8).

- [13] Wittmann, Henri. 1995. Grammaire comparée des variétés coloniales du français populaire de Paris du 17<sup>e</sup> siècle et origines du français québécois. *Le français des Amériques*, dir. Robert Fournier & Henri Wittmann, 326. Trois-Rivières: Presses universitaires de Trois-Rivières.
- [14] Pour une analyse de cette controverse et ses rebondissements, voir: Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1996. Contraintes sur la relexification: les limites imposées dans un cadre théorique minimaliste. *Mélanges linguistiques*, dir. Robert Fournier, 245-80. Trois-Rivières: Presses universitaires de Trois-Rivières .
- [15] Charlevoix, R.P. P. F.-X. 1774. Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. Paris: Giffart.
- [16] On peut entendre aujourd'hui encore, par exemple chez M.-C. Hazaël-Massieux: «Dans la situation des Petites Antilles (et nous serions tentée de dire: dans les mondes créoles), le créole joue effectivement par rapport au français le rôle non pas d'une langue (soeur ou ennemie), mais le rôle d'un niveau de langue.» Congrès international des linguistes, Paris, 1997.
- [17] Wittmann, Henri. 1973. Le joul, c'est-tu un créole? *La Linguistique* 9:2.83-93.
- [18] Wittmann, Henri & Robert Fournier. 1983. op. cit.
- [19] Québec Monde, 8:2-3, mai 1978.
- [20] Barbaud, Ph. 1984. Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation du Canada. Sillery: Presses de l'Université du Québec. Barbaud, Ph. 1994. Du patois au français: la catastrophe linguistique en Nouvelle-France. Dirs R. Mougeon & É. Beniak, 79-99. Les origines du français québécois. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval. Voir aussi: Laurendeau, P. 1994. Le concept de *patois* avant 1790, *vel vernacula lingua*. Dirs R. Mougeon & É. Beniak, 131-166.. Les origines du français québécois. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- [21] Wittmann, Henri. 1995. op. cit.
- [22] Faine, J. 1936. Philologie créole; études historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti. Port-au-Prince: Imprimerie de l'État. Faine, J. 1939. Le créole dans l'univers: études comparatives des parlers français-créoles. t. 1: Le mauricien. Port-au-Prince: Imprimerie de l'État.
- [23] Grégoire, H.B. 1880. Lettres à Grégoire sur les patois de France (1790-1794) suivi du Rapport de Grégoire à la Convention. Paris: Pédone. (réimpr.: Genève: Slatkine reprints, 1969).
- [24] Asselin, C. & A. McLaughlin. 1994. Les immigrants en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle parlaient-ils français?, Dirs R. Mougeon & É. Beniak, 101-102. Les origines du français québécois. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- [25] Le créole, c'est la variété du français dont les origines font l'objet des hypothèses les plus folles.
- [26] Il y a bien sûr quelque part entre les deux quelqu'un qui voudrait l'appeler français-zéro ou *français approximatif*, appellation pour le moins douteuse, dans la mesure où on ne voit pas clairement ce que ce concept veut dire formellement dans la jungle linguistique, et encore moins ... *approximations d'approximations*. Voir les travaux de Robert Chaudenson.
- [27] L'Antillais est en quête d'identité depuis toujours; cela on le sait bien. Récemment, des intellectuels langagiers, Chamoiseau, Bernabé, Confiant, Glissant, suivant en cela l'impulsion donnée par le perpétuel Député-maire Césaire, se sont mis à la tâche de lui en fournir une. C'est sous le concept et vocable de *créolité* qu'on est censé se rallier à cette néo-identité. Une autre mystification!
- [28] op. cit.
- [29] Bernabé, J. 1993. De la négritude à la créolité: éléments pour une approche comparée. *Études françaises* 28.2-3:28.
- [30] Fournier 1995, op. cit.
- [31] Hazaël-Massieux, G. 1996. Les créoles. Problèmes de genèse et de description. Publications de l'Université de Provence.
- [32] Pour en savoir davantage et savourer l'Histoire autrement, il faudra attendre la parution de ma *Petite histoire du créole*.
- [33] Du Tertre, R. P. Jean-Baptiste. [1978]. Histoire Générale des Antilles habitées par les Français, p. 210. Fort-de-France, E. Kolodziej E.D.C.A., 4 vols, reprise de l'édition de 1671.
- [34] Bouton, R. P. Jacques. Relation de l'establissement des François depuis l'an de 1635 en l'isle de Martinique, p. 130. Paris: Cramoisy, 1640.
- [35] Pluchon (op. cit.) en a écrit long là-dessus.
- [36] R.P. Pierre Pelleprat. 1655. Relation des Missions des PP. de la Compagnie de Jésus dans les Isles et dans la Terre firme de l'Amérique méridionale. Paris: Cramoisy.
- [37] «au vu des exemples que nous pouvons recueillir, nous sommes tentés de conclure que les Caraïbes usaient du même "jargon" que les Noirs ou que les Blancs des îles.» Hazaël-Massieux (1996), op. cit., 73.

- <sup>[38]</sup> «nègre à l'époque désignait aux colonies toutes les personnes astreintes aux mêmes tâches que les esclaves (Charlevoix, 1724).» Hazaël-Massieux (1996), op. cit., 74.
- <sup>[39]</sup> 1802. Manuel des Habitants de Saint-Domingue. Paris:Lenoir.
- <sup>[40]</sup> Hazaël-Massieux (1996), op. cit., 74.
- <sup>[41]</sup> op. cit., dorénavant GHM.
- <sup>[42]</sup> R. P. Breton 1665. Dictionnaire caraïbe-françois meslé de quantité de remarques historiques pour l'esclaircissement de la langue. Auxerre: Bouquet.
- <sup>[43]</sup> Mongin, 1682; GHM, 90.
- <sup>[44]</sup> C'est pourtant ce que fait par exemple le jeune créoliste Parkvall (1995: The role of St.Kitts in a new scenario of French Creole genesis. dir. P. Baker, 41-62. From Contact to Creole and Beyond. London: Univ. of Westminster Press.) quand il affirme (p. 53): "the Jesuit missionary Pierre Pelleprat (1655:53-54) claimed that slaves spoke no less than 13 different languages, and added that he and his colleagues accomodated themselves to the way of speaking of the slaves, which among other things include *exclusive use of infinitive forms of verbs*" (je souligne). Mais que peut vouloir dire citation pareille en plein mitan du mitan d'un texte apparemment très sérieux? Que les esclaves recouraient à la forme infinitive verbale de chacune de leurs 13 langues? Et que les missionnaires trouvant l'idée bien bonne se sont mis eux aussi à parler, par imitation, p'tit-nèg à l'infinitif? Voyons donc!
- <sup>[45]</sup> 1742. Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique. Paris: Delespine. Réédition 1972. Fort-de-France: Éditions des horizons caraïbes.
- <sup>[46]</sup> Crétien, Jean. 1718-19. Lettres d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus à un Père de la même Compagnie. Manuscrit. Aix-en-Provence: Bibliothèque Méjanes.
- <sup>[47]</sup> Mongin, R.P. Jean. [1984]. Lettres. Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, 61-62. Numéro spécial.
- <sup>[48]</sup> GHM, 127.
- <sup>[49]</sup> Chatillon, M. 1979. Le Père Labat à travers ses manuscrits. Les inédits de Labat. Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, 40-42:74.
- <sup>[50]</sup> Roncière (de la), Ch. 1933. Nègres et Négriers. 7e éd., 15. Paris: Éditions des Portiques.
- <sup>[51]</sup> 1984, op. cit.
- <sup>[52]</sup> Pluchon, op. cit., 118.
- <sup>[53]</sup> GHM, op. cit., 224.
- <sup>[54]</sup> op. cit.
- <sup>[55]</sup> Manning, Patrick. 1990. Slavery and African Life. Occidental, Oriental and African Trades. Cambridge: University Press.
- <sup>[56]</sup> Debien, Gabriel. 1962. Plantations et esclaves à Saint-Domingue. Dakar: Université (Publications de la Section d'Histoire), 3:126.
- <sup>[57]</sup> Manessy, G. 1996. Réflexions sur les contraintes anthropologiques de la créolisation. De l'improbabilité du métissage linguistique dans les créoles atlantiques exogènes. Études créoles, XIX, 1:69.
- <sup>[58]</sup> Girod de Chantrons, J. [1782] 1980. Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique, présenté par P. Pluchon, Paris: Librairie Jules Taillandier. GHM, op. cit., 159.
- <sup>[59]</sup> On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir (Montesquieu).
- <sup>[60]</sup> Hazaël-Massieux, M.-C. 1997. Gazet siflon ble, oct , no 56, p.7
- <sup>[61]</sup> Wittmann, H. & R. Fourmier. 1983, op. cit., 199.
- <sup>[62]</sup> Les références aux pages apparaissent entre crochets.
- <sup>[63]</sup> Cela fait penser à la triste Loi Debré de 1997, en France! Comme quoi, plus ça change, plus...